

# Comité régional des professionnels du bâtiment

Nantes, le 11 juin 2021

# ORDRE DU JOUR

09h30-09h45	<b>Actualité</b> Manuelle SEIGNEUR, DREAL
09h45-10h15	<b>Tour de table</b>
10h15-10h50	<b>Évaluer le gisement d'inertes produit sur un territoire</b> François BOISSON, CERC
10h50-11h25	<b>Enjeux et conséquences de la réduction de la mise en installation de stockage</b> Nathalie SIEFRIDT, DREAL
11h25-12h00	<b>Retrait gonflement des argiles : indemnisations et réglementation</b> Vincent OTEKPO, DREAL

# Actualité

## Manuelle SEIGNEUR, DREAL

# Réécriture du CCH

## Habilitation – Contexte législatif

**Objectif** : Libérer l'innovation dans la construction en imposant les résultats minimaux à atteindre plutôt que les moyens d'y parvenir.

Loi  
ESSOC

Article 49

publication  
10 août 2018

Ordonnance  
I

publication  
31 octobre 2018

« Permis d'expérimenter »

Permettre aux maîtres d'ouvrages de proposer des moyens différents de ceux prévus par la réglementation sous réserve de démontrer le caractère équivalent de la solution

✓ Opérationnel depuis le 11 mars 2019

⚙️ Mise en place d'un AMI pour promouvoir le dispositif

Ordonnance  
II

publication  
31 janvier 2020

Récrire le Livre Ier du code du CCH  
Dans une logique d'objectifs de résultats

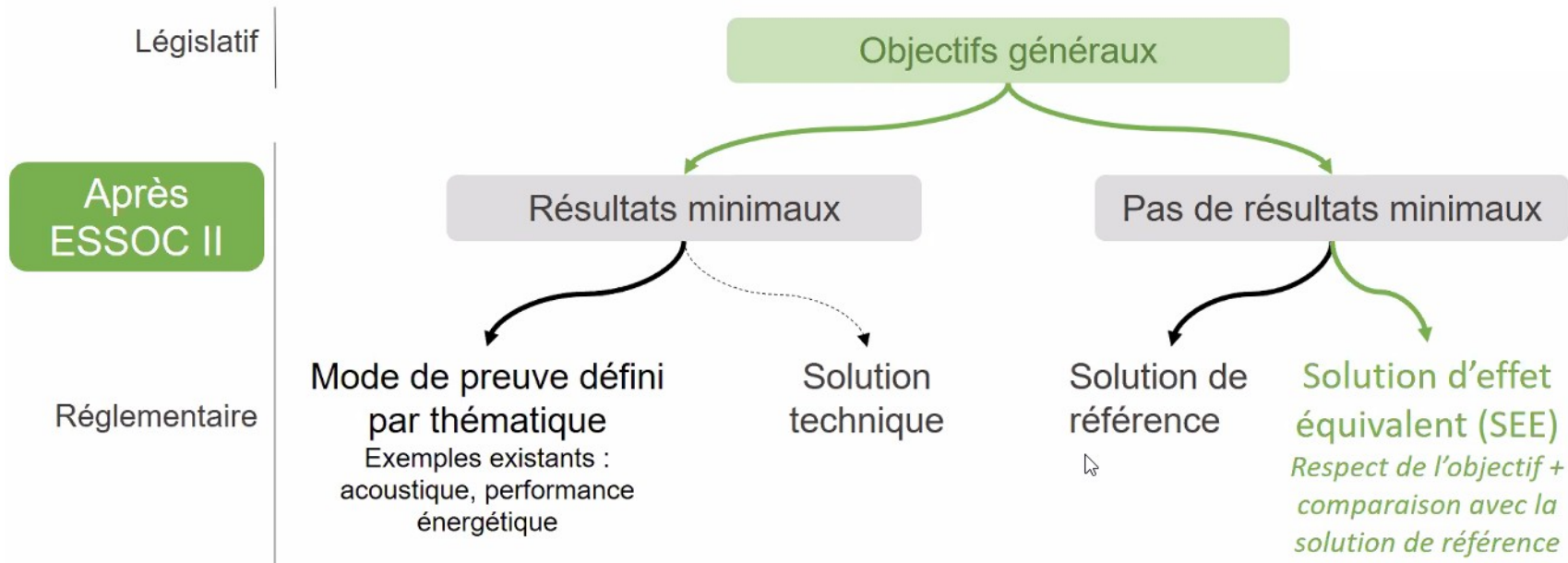
✓ Partie législative publiée le 31 janvier 2020

✍️ Partie réglementaire en cours d'élaboration

☐ Entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2021

# Réécriture du CCH

## Organisation des règles de construction



# Réécriture du CCH

## Plan du nouveau Livre Ier

Titre I : règles générales applicables à la construction et la rénovation de bâtiments

Titre II : encadrement de la conception, de la réalisation, de l'exploitation et des mutations des bâtiments

Titre III : règles générales de sécurité

Titre IV : sécurité des personnes contre les risques d'incendie

Titre V : qualité sanitaire

Titre VI : accessibilité

Titre VII : performance énergétique et environnementale

Titre VIII : contrôle et sanctions

Titre IX : dispositions particulières à l'outre-mer

Dispositions générales et administratives

(définitions, procédure SEE, attestations, diagnostics, autorisations de travaux, ...)

Dispositions techniques

(objectifs généraux, dérogations, règles particulières à certains types de bâtiments,...)

# RE 2020 – Objectifs

1. Améliorer la **performance énergétique** et réduire les **consommations** - Moins d'énergie et une énergie décarbonée.

Abaissment du coefficient Bbio de 30 % par rapport aux exigences de la RT 2012

2. Réduire l'**impact sur le climat** des bâtiments neufs – Exigences compatibles avec la stratégie nationale bas-carbone (SNBC).

Appropriation de la méthode

Augmentation des seuils par palier

2022

2025

2028

2031

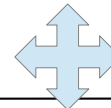
3. Construire des logements adaptés aux **conditions climatiques futures** – bâtiments mieux adaptés aux futures canicules.

**Améliorer à faible coût et de manière durable le confort des bâtiments l'été.**

forme du bâtiment

orientation

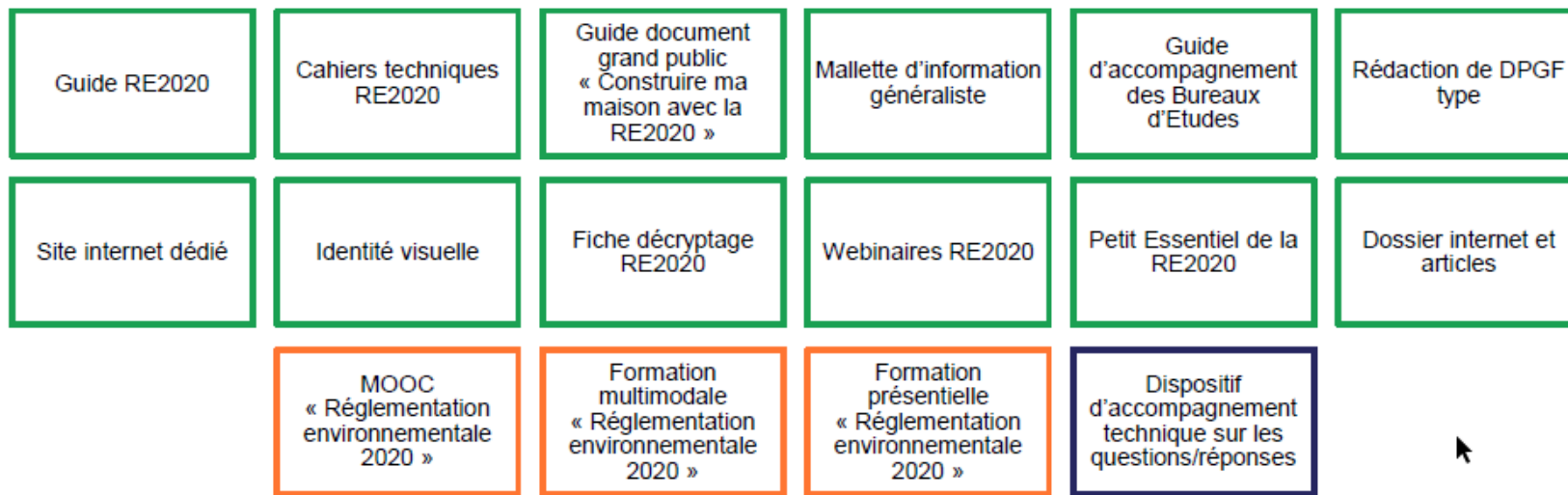
brasseurs d'air



protection contre le soleil

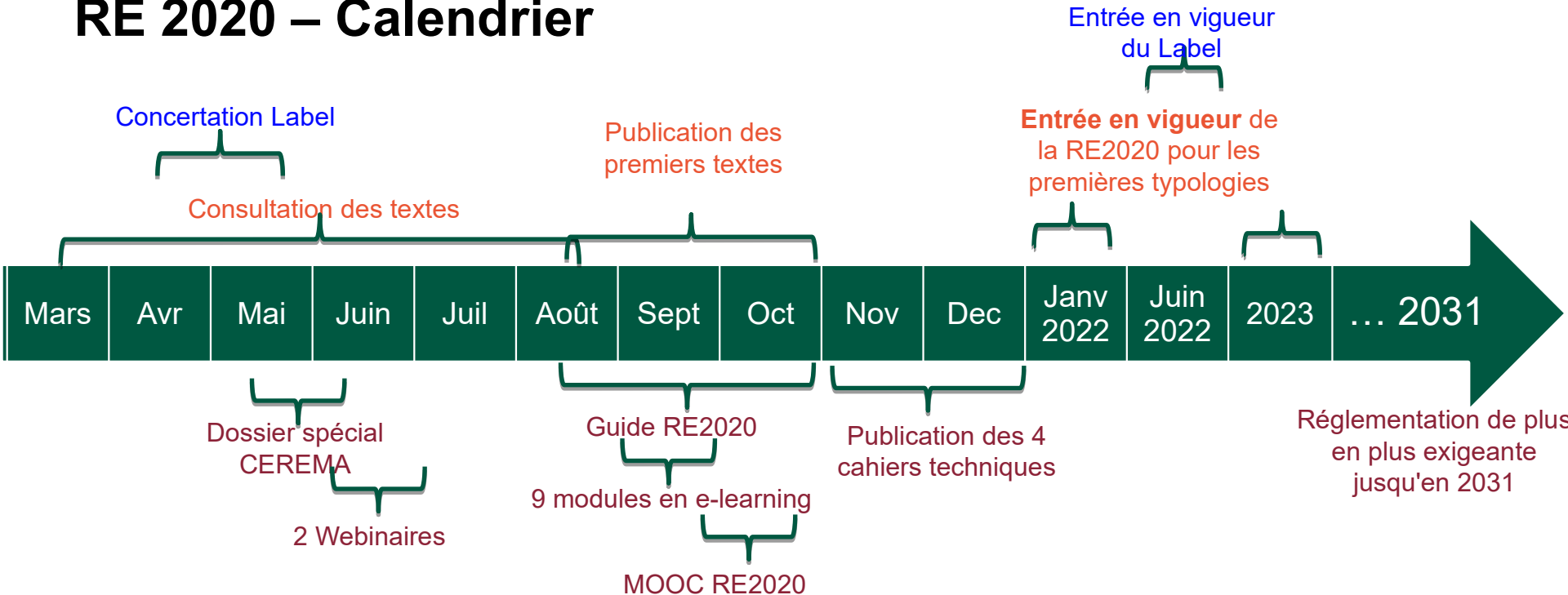
# RE 2020 – Communication

## Panorama des outils d'accompagnement





# RE 2020 – Calendrier



# Déclinaison de la loi AGEC

## Responsabilité élargie du producteur

- Article L541-10-1 du CE - création d'une nouvelle filière pour les produits ou matériaux de construction du secteur du bâtiment.  
Entrée en vigueur à compter du 1er janvier 2022.
- Article L.541-4-4 du CE – possibilité de sortie du statut de déchet.
- Article L.541-10-23 du CE – obligation de reprise sans frais

# Tour de table

# Évaluer le gisement d'inertes produit sur un territoire François BOISSON, CERC

# Enjeux et conséquences de la réduction de la mise en installation de stockage

Nathalie SIEFRIDT, DREAL

# Retrait gonflement des argiles : indemnisations et réglementation

## Vincent OTEKPO, DREAL